



## 24 HEURES VELO SHIMANO 2021 (28/29 août)

### « Protocole Covid-19 // les 6 points clés »

Je dois accéder à l'enceinte du Circuit Bugatti à l'occasion des 24 Heures Vélo 2021 (du 27 au 29 août), que dois-je faire ?

Voici les 6 points clés à retrouver dans le protocole sanitaire qui sera appliqué pendant toute la durée de l'événement :

1. Participation à l'épreuve = **Lecture obligatoire du protocole** de l'événement par tous les participants
2. Accès au site sur présentation d'un « **pass sanitaire** » **valide** via « Tous anti covid » <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>
3. **Respect des gestes barrières** et de la distance de deux mètres entre chaque personne ou groupe partout sur le site
4. Prévoir le matériel pour la durée de l'événement (masque, gel,...)
5. Seul le représentant d'équipe, ou l'un des coureurs, pourra retirer les dossards/sacs cadeaux sur présentation de chaque pièce d'identité
6. Dans le paddock :
  - Les boxs resteront ouverts de part et d'autre
  - 3 personnes par équipe simultanément

FAQ disponible sur [www.24heuresvelo.fr](http://www.24heuresvelo.fr)

Contact / Information : 02 43 21 13 24 ou [course@24heuresvelo.fr](mailto:course@24heuresvelo.fr)



# 24 HEURES VELO SHIMANO 2021 (28/29 août)

## « Protocole Covid-19 »

**Version 1 du 29/06/21**

Définition des Populations = famille de personnes et/ou d'organisation :

- Participants
  - 540 « Équipes » au 24H Vélo (2500 coureurs en relais)
  - 1080 « Staff équipe » (deux personnes par équipe : logistique et gestion sportive)
  - **TOTAL PARTICIPANTS : 3 580 (540 en piste simultanément)**
  
- Organisation, Prestataires et Partenaires
  - 90 « Staff organisateurs »
  - 60 « Staff partenaires et prestataires »
  - **TOTAL ORGANISATION : 150**

### Principe de l'épreuve

L'épreuve des 24 Heures Vélo Shimano voit concourir des équipes de 2, 4, 6 ou 8 coureurs, voire des solos. Il s'agit d'une course en relais par équipe. 540 équipes sont attendues au départ, pour un total de 2500 coureurs (540 en piste simultanément).

### 1- Principes généraux

Le présent protocole Covid-19 / 24 Heures Vélo Shimano 2021 (ci-dessous « le protocole ») prescrit par CGO EVENEMENT (ci-après « l'organisateur »), définit l'ensemble des modalités, règles, obligations et autres dispositions relatives à la sécurité sanitaire des 24 Heures Vélo Shimano, dans le cadre de la pandémie COVID-19.

Le présent protocole est applicable à toute partie prenante et toute personne impliquée dans l'épreuve des 24 Heures Vélo Shimano, qui aura lieu les 28 et 29 août 2021 (ci-après « l'événement »), accédant à l'enceinte du Circuit Bugatti du lundi 23 août 2021 au dimanche 29 août 2021, titulaire d'un titre d'accès délivré par l'organisateur.

Le présent protocole pourra, le cas échéant, être mis à jour par l'organisateur. En cas de modification, une version amendée du présent protocole sera diffusée et deviendra dès lors le protocole en vigueur applicable. **Chaque participant s'engage à connaître et à respecter le présent protocole, ainsi que toute mise à jour qui pourra être publiée.**



a. Les référentiels employés pour établir ce protocole

- Lois et décrets publiés par l'Etat Français
- Protocole défini par la Fédération Française de Cyclisme
- Protocole de l'Hôtellerie de plein air
- Préconisations des services de la ville du Mans
- Préconisations établies par le Médecin Chef de Dokever

b. Il est de la responsabilité de chaque Représentant d'équipe et/ou chaque représentant d'une organisation de s'assurer que tous les membres/employés de son organisation :

- Soient familiarisés avec ce protocole et ses éventuelles modifications avant leur première entrée sur le site
- Respectent à tout instant ce protocole pendant l'événement

c. Chaque personne et chaque organisation, en acceptant le présent protocole, prend l'engagement de s'assurer que :

- L'ensemble des mesures, règles et restrictions sera respecté
- Toute personne accédant à l'enceinte du Circuit Bugatti sera apte à participer à l'événement conformément au présent protocole
- Toute personne présentant des symptômes pendant sa période de présence sur le site devra impérativement se rendre à la cellule d'accueil Covid-19 du PC Médical et se conformera aux directives des équipes médicales ou de l'organisation, sous peine d'exclusion immédiate et définitive du site

d. Notions de groupes, sous-groupes / espace dédié / poste de travail

Dès leur arrivée sur le site du circuit Bugatti, toutes les populations formeront des groupes, ou « bulles équipes », qui devront appliquer les gestes barrière vis-à-vis des autres groupes.

Chaque groupe sera basé dans un espace qui lui est alloué, par exemple :

- Membres d'une équipe : espace dédié sur l'aire d'accueil du Houx et dans le paddock
- Direction de course : espace dédié dans la salle vidéo
- Arbitre et Speaker : espace dédié dans le box 25
- Équipe ravitaillement : espace dédié dans le box 26
- Assistance technique Shimano : espace dédié dans le paddock

Chaque organisation (équipe, partenaire et prestataire) doit également désigner, pour l'activité qui le concerne, un référent Covid-19 qui veillera au respect des consignes au sein de son groupe, comme par exemple le représentant d'équipe pour les participants.



e. Sanctions :

Toute infraction au présent protocole pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet :

- De l'exclusion de la personne de l'enceinte du Circuit Bugatti avec retrait immédiat de l'accréditation
- De l'exclusion et de la disqualification de l'équipe de l'enceinte du Circuit Bugatti avec retrait immédiat de l'accréditation
- De poursuites judiciaires

Le présent protocole Covid-19//24 Heures Vélo Shimano et toute réclamation ou controverse en découlant ou s'y rapportant seront exclusivement régis par le droit français et interprétés conformément à celui-ci.

## 2- Référents Covid

La définition et la bonne mise en place des dispositifs de sécurité sanitaire sont supervisées par :

- Docteur Patrick Basset, Directeur Médical pour DOKEVER
- Romain Gasnal, Président de CGO Événement, responsable du protocole Covid-19 // 24 Heures Vélo Shimano

Le « référent Covid-19 » sera l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire. Les délégués permanents Covid-19 sont dédiés au suivi de ce protocole sanitaire. Leur rôle est de conseiller, surveiller et rapporter les infractions le cas échéant.

- François Desmots (référent Covid-19)
- Alexandra Bruère
- Thierry Hautem
- Florian Danvert
- André Paulouin

Contact : [course@24heuresvelo.fr](mailto:course@24heuresvelo.fr) / 02 43 21 13 24

## 3- Informations et recommandations générales

a. Avant l'arrivée au circuit et à l'extérieur du circuit

Recommandations applicables lors des jours et voyages précédant la venue au circuit :



Chaque personne reconnaît avoir été informée que le virus de la Covid-19 est en circulation sur le territoire national, que certaines personnes ont plus de risques de développer des formes sévères de la Covid-19 (source ministère des solidarités et de la santé) :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les patients aux antécédents cardio-vasculaires
- Les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie
- Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale
- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée
- Les malades atteints de cancer sous traitement
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise
- Les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh
- Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 30kg/m<sup>2</sup>)
- Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie
- Les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse
- Les personnes atteintes d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémiplégié, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare

**Modalités d'application du « pass sanitaire » avec l'application « Tous Anti Covid » :**

Pour tout savoir : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

Sous réserve de modification des recommandations gouvernementales en vigueur lors de l'événement

Lors du voyage, à minima entre la réalisation du test PCR obligatoire et l'arrivée au circuit, chaque personne doit :

- Privilégier les déplacements de préférence en sous-groupes, ou en groupe uniquement pour des personnes d'une même organisation ou équipe
- Respecter les règles sanitaires et de distanciation pendant le voyage
- Éviter de fréquenter des lieux publics

Pendant toute la durée de l'événement, chaque personne accréditée doit :

- Éviter, dans la mesure du possible, de quitter l'enceinte de Circuit Bugatti
- Éviter de fréquenter bars, restaurants et lieux publics en dehors du circuit
- Limiter sa restauration sur le circuit au sein des espaces mis en place par son groupe/équipe ou par l'organisateur
- Privilégier ses déplacements à l'extérieur du circuit avec les personnes du sous-groupe dans lequel elle est affectée
- Limiter, sauf impossibilité nécessaire au bon fonctionnement de la manifestation, ses interactions avec les personnes extérieures au membre du groupe (ou « bulle équipe ») auquel il appartient, tant sur le site de l'événement qu'en dehors



b. Mesures spécifiques applicables aux personnes en provenance de pays étrangers

Les voyageurs en provenance de pays étrangers sont invités à se renseigner auprès des autorités compétentes pour vérifier leurs conditions d'accès au territoire français. Information disponible à jour fourni par les autorités : [www.Diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/](http://www.Diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/)

En cas de difficulté ou de questions, le représentant de l'équipe peut s'adresser à l'organisateur par e-mail : [course@24heuresvelo.fr](mailto:course@24heuresvelo.fr)

c. Mesures sanitaires et précautions applicables

**Distanciation**

Les règles de distanciation sociale doivent être respectées.

Il est demandé à tous :

- De respecter, dans la mesure du possible, la distance de 2 m (avec port du masque) entre chaque personne dans leurs espaces alloués, dans un même groupe
- De respecter scrupuleusement la distance de 2 m (avec port du masque) en dehors des espaces alloués

**Règles d'hygiène**

- Le lavage des mains très régulier est obligatoire
  - Il peut se faire avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique
  - Un lavage ou désinfection des mains est obligatoire pour toute personne sortant de la zone de vie de son équipe ou entrant dans une zone occupée par d'autres personnes que son organisation
  - Les mains doivent être lavées avant et après l'utilisation des toilettes
- Aération renforcée des espaces clos
- Les surfaces touchées doivent être régulièrement nettoyées

**Port du masque**

Il est obligatoire dans toute l'enceinte du circuit dès l'âge de 11 ans (recommandé dès l'âge de 6 ans), à l'intérieur comme à l'extérieur, pendant toute la durée de l'événement (inclus montage et démontage). Seuls les masques autorisés par les autorités françaises sont acceptés sur le site.

Recommandations :

[www.gouvernement.fr/Info-coronavirus/](http://www.gouvernement.fr/Info-coronavirus/)

[www.afnor.org/faq-masques-barrieres/](http://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/)

Recommandations d'utilisation du masque chirurgical :

- Avant de toucher le masque, nettoyez vos mains avec un désinfectant à base d'alcool ou lavez-les avec du savon et de l'eau
- Prenez le masque et assurez-vous qu'il est en bon état
- Orienter le côté supérieur où se trouve la bande métallique
- Assurez-vous que le côté approprié du masque est tourné vers l'extérieur
- Placez le masque sur votre visage et pincez la bande métallique ou le bord rigide du masque pour qu'il épouse la forme de votre nez
- Abaissez le bas du masque pour qu'il recouvre votre bouche et votre menton
- Ne touchez pas le masque pendant que vous le portez pour vous protéger



- Après utilisation, retirez le masque avec des mains propres
- Retirez les boucles élastiques derrière les oreilles tout en gardant le masque éloigné de votre visage et de vos vêtements
- Jetez le masque dans un bac fermé immédiatement après utilisation
- Nettoyez les mains après avoir touché ou jeté le masque

NB : Des précautions d'usage similaire s'applique pour le port du masque en tissu. S'y ajoute l'obligation de laver le masque selon les préconisations du fabricant après utilisation.

#### d. Les symptômes / Prise en charge

##### **Symptômes (sources OMS)**

- Symptômes les plus fréquents : fièvre, toux sèche et fatigue
- Symptômes moins fréquents : courbatures, maux de gorge, diarrhée, conjonctivite, maux de tête, perte de l'odorat ou du goût et éruption cutanée ou décoloration des doigts ou des orteils
- Symptômes graves : difficultés à respirer ou essoufflement, sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine et perte d'élocution ou de motricité

##### **Prise en charge**

Les équipes médicales et de l'organisation, sous l'autorité du médecin chef de notre prestataire Dokever (cf attestation en annexe), sont habilitées à exiger toutes dispositions relatives à une personne susceptible d'être infectée, à leur entière appréciation.

Toute personne présentant certains de ses symptômes ou en cas de contact avec une personne infectée doit obligatoirement :

Se rendre immédiatement à la cellule d'accueil Covid-19 au centre médical et respecter les instructions affichées sur place ou expliquées par l'équipe médicale en charge ou appeler le 02 43 40 38 33.

La cellule d'accueil est située au centre médical (cf. plan du circuit). Le centre médical est identifiable par une signalétique spécifique.

Lorsqu'une personne se présente à la cellule d'accueil Covid-19 du PC Médical, un dispositif spécifique est prévu :

- Après prise en charge et mise en sécurité sanitaire dans une salle dédiée
- Un test antigénique est réalisé sur la personne qui est placée en isolement sur le site dans l'attente du résultat (dispositif spécifique et résultats rapides).
- En cas de refus de réaliser immédiatement le test demandé par les équipes médicales et l'organisation, la personne sera immédiatement et définitivement exclue du site.

Contact : Centre Médical 02 43 40 38 33 // CGO Evénement 02 43 21 13 24

##### **Suivi post-événement**

Toute personne qui serait déclarée positive dans les sept jours suivants l'événement est invitée à se rapprocher de l'organisation, afin d'aider les autorités sanitaires au suivi du « contact tracking ».

Contact : [course@24heuresvelo.fr](mailto:course@24heuresvelo.fr)



#### 4- Communication entre les personnes

En dehors d'un groupe (« bulle équipe »), la visioconférence, la téléphonie, ou tout autre moyen de communication à distance, doivent être privilégiés au maximum. Les rencontres physiques ne peuvent être programmées que lorsque la solution à distance n'est pas appropriée et dans le respect des gestes barrières.

#### 5- Test PCR, pass sanitaire, bracelet d'accès et retrait dossard

##### a. Modalités d'application du pass sanitaire (test PCR et vaccination)

L'accès au circuit sera régulé par des agents de sécurité qui contrôleront :

- La validité du pass sanitaire via l'application « Tousanticovid »
- La fixation du bracelet d'accès individuel et vignette d'accès pour les véhicules

Toute personne n'étant pas en mesure de présenter un QR code valide se verra refuser l'accès.

##### b. Deux accès sont prévus :

**Accès pour l'organisation** des 24H Vélo, prestataires et partenaires :

- Bracelet d'accès obligatoire
- Zones accessibles :
  - Aire d'accueil du Houx
  - Paddock
  - Village
  - Zones spectateurs en bord de piste et tribunes
- Accès véhicule
  - Via l'entrée « Nord » (ou « entrée du Musée »)
  - Stationnement à l'intérieur du circuit (cf plan)

**Accès pour les participants** aux 24H Vélo (coureurs + 2 staffs par équipe) :

- Bracelet d'accès obligatoire
- Zones accessibles :
  - Aire d'accueil du Houx
  - Paddock
  - Village
  - Zones spectateurs en bord de piste et tribunes
- Accès véhicule
  - Via l'entrée « Concurrents » (ou « entrée du Houx »)
  - Stationnement sur l'aire d'accueil du Houx + annexe du Houx





c. Retrait des bracelets d'accès, dossards et puces :

**Accès, dossards et sacs cadeaux**

Les Concurrents devront être préalablement engagés (c'est-à-dire être déjà présents sur les listes).

**Les certificats médicaux/licences des coureurs sont à télécharger avant le 29 juillet sur [www.24heuresvelo.fr](http://www.24heuresvelo.fr). Leur vérification sera faite en amont de l'événement.**

Seul le représentant d'équipe, ou l'un des coureurs, pourra retirer les dossards et les sacs cadeaux de l'équipe en une seule fois et sur présentation de chaque pièce d'identité.

Il devra annoncer le n° de dossard aux tables de contrôle. Il sera remis : les bracelets d'accès, les dossards, la puce électronique, les sacs cadeaux, ainsi qu'un carton « dépôt minute ».

Pas de signature de la liste des engagés par le représentant d'équipe, mais un pointage par la personne qui remet l'enveloppe. Ce pointage fera foi de « départ pris ».

Le port du bracelet d'accès sera exigé à l'entrée du Circuit à partir du vendredi 27 août à 9h00.

Le retrait des bracelets d'accès peut être effectué au point « Retrait accès/dossards », situé à l'entrée de l'aire d'accueil du Houx (cf. plan) :

- Jeudi 26 août de 17h à 19h
- Vendredi 27 août de 8h30 à 21h
- Samedi 28 août de 8h à 12h

**Puces**

Les puces de chronométrage sont à retirer lors du retrait des dossards. Pour éviter les manipulations, il n'y aura pas de caution à remettre.

Le retour des puces se fera immédiatement après le passage de la ligne d'arrivée par le coureur en piste et dans un contenant « en vrac ». Elles seront vérifiées ultérieurement par les membres de l'organisations équipés de gants.

**6- Règles de vie sur le site**

a. Service de sécurité renforcé

Le dispositif de sécurité sera assuré par la société BPS qui aura la mission suivante :

- Contrôle des accès au site
- Contrôle des accès aux paddock
- Respect du protocole sanitaire (postes mobiles et en déambulation, notamment dans l'aire d'accueil du Houx et le paddock)

b. Circulation des personnes, gestion des flux et points de contacts



L'organisation du flux du public sur le site a été pensée pour limiter les croisements et interactions sociales. Un sens de circulation sera créé pour éviter les croisements sur chaque point de contacts :

- Retrait accès/dossard/sacs cadeaux
- Accès au site
- Accueil général/boutique officielle
- Sanitaires
- Direction de course (arbitres)
- Ravitaillement
- Restauration

Des mesures complémentaires sont également prévues :

- Gel hydroalcoolique (ou savon dans les sanitaires)
- Marquage au sol
- Barriérage
- Affichage (rappel des gestes barrières)

#### c. Sur la piste

Le port du masque est obligatoire partout sur le site, à l'exception des athlètes en échauffement ou en course :

- Soit deux minutes avant le départ et une minute après l'arrivée
- Soit deux minutes avant le début d'un relais et une minute après la fin d'un relais

Pendant la course, la pratique cycliste devra se faire dans le respect des gestes d'hygiène élémentaires, tels que tousser dans son coude ou encore cracher dans un mouchoir.

#### d. Les relais

La gestion des relais est libre pour chaque équipe. La voie des stands (pitlane) sera organisée en trois couloirs, pour assurer une bonne fluidité :

- Couloir 1 : je finis mon relais
- Couloir 2 : j'attends mon coéquipier
- Couloir 3 : je commence mon relais

Sur le couloir 2, le coureur attend son coéquipier avec son vélo, ce dernier permet naturellement de maintenir la distance avec son voisin.

#### e. Le paddock

Le paddock est une zone à accès limité pour les groupes de participants (« bulles équipes ») et les groupes de l'organisation (ex : groupe Arbitres et Chronométrage). Il s'agit d'un espace totalement en plein air, puisque tous les boxs resteront ouverts de part et d'autre, afin d'assurer une bonne ventilation.



## La vie dans les boxes

### **Accès limité à 3 personnes par équipe simultanément.**

Le box est un espace « technique/sportif », ou l'on y trouve le représentant d'équipe, qui assure la coordination des relais, ainsi que le coureur qui attend son relais. Il ne s'agit en aucun cas d'un lieu de vie.

Les 540 équipes seront réparties dans 59 boxes, soit 9 équipes par box. La surface d'un box est de +/- 60m<sup>2</sup>, soit 6.66m<sup>2</sup> par groupe équipe. Distance à respecter de 2m entre chaque groupe.

Lors de l'inscription, il est proposé un champ « partage de box », qui permet aux participants de se regrouper avec des « équipes amies ».

Des sanctions sont prévues en cas de non-respect (cf. « Sanctions »).

#### f. L'aire d'accueil du Houx

Chaque équipe constituera une « bulle d'équipe » dès son arrivée sur le site et appliquera les gestes barrières vis à vis des autres « bulles équipes ». Chaque « bulle équipe » peut partager un même espace, mais en respectant la distance de deux mètres avec les bulles équipes voisines.

L'aire d'accueil du Houx permet à chaque groupe d'y organiser sa restauration et son hébergement. Il s'agit d'un lieu de vie pour la durée de l'événement.

#### g. Le ravitaillement

Il n'y a pas de ravitaillement collectif sur la piste, mais un espace dédiée à l'arrière du paddock.

Un conditionnement avec des portions individuelles (petites assiettes) est prévu, en plus d'une régulation faite par les membres de l'organisation.

#### h. Les tribunes

La tribune la plus fréquentée étant celle au-dessus des stands (2900 places), des messages du speaker viendront renforcer les affichages de rappel des gestes barrières et de la distanciation entre chaque groupe équipe.

#### i. Espaces fermés

L'ensemble de l'événement se déroule en plein air, à l'exception du centre médical, des sanitaires, du paddock café, de l'espace Info/boutique et de la salle vidéo. Les mesures suivantes seront appliquées dans les espaces « fermés » :

- Aération régulière, voire permanente (ex : boxes toujours ouverts)
- Présence d'un distributeur de solution hydroalcoolique (ou de savon dans les sanitaires)
- Port du masque obligatoire



- Distanciation
- Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- Renfort des contrôles par des agents de sécurité
- Nettoyage et désinfection plus fréquent
- Affichage « rappel des gestes barrières »

## 7- Restauration

Les règles nationales concernant la restauration et l'événementiel à partir du 30 juin seront appliquées sur le site :

- Plateaux repas individuels
- Pas de buffet
- Flux de circulation
- Gel hydroalcoolique
- Etc.

La consommation en extérieur et en intérieur sera possible. Aucune jauge restreignant la capacité d'accueil de l'établissement ne sera imposée. Pas de nombre maximal de convives admis par table. La consommation debout est possible en extérieur ou sous chapiteaux sans cloisons (terrasse hors d'eau). Toutefois, aucun plat ou assiette donnant lieu à un mélange des aliments entre plusieurs convives n'est admise.

Source : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole\\_sanitaire\\_renforce\\_traiteurs\\_evenementiel.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole_sanitaire_renforce_traiteurs_evenementiel.pdf)

## 8- Le départ, l'arrivée, le podium et les classements

### Le départ

Les détails de la procédure de départ seront communiqués lors du briefing obligatoire :

- Port du masque obligatoire, à l'exception des athlètes deux minutes avant le départ
- Marquage au sol (1m) sur la piste pour aider à la mise en grille
- Mise en grille par groupe/catégorie de coureurs à l'appel du speaker
- Renfort du staff de l'organisation pour accompagner à la mise en grille
- Rappel des obligations individuelles par le speaker (ex : port du masque à la fin d'un relais)

### L'arrivée

Les arrivants seront gérés dans le respect de la distanciation requise et un sens de circulation sera mis en place pour éviter les croisements et faciliter le retour aux stands.

Port du masque obligatoire pour le dernier relayeur, une minute après l'arrivée.



### **Le podium**

Port du masque obligatoire, à l'exception d'un bref moment pour les athlètes lorsqu'ils et elles seront sur des marches protocolaires, suffisamment espacées, afin que les photos puissent être réalisées.

Présence d'un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire.

Accès au podium régulé par des membres de l'organisation.

Remise des trophées sans serrage de main, ni bises.

Il n'y aura pas de remise de récompense sur le podium, autres que les trophées et les maillots « vainqueurs ».

Rappel du speaker pour respecter la distanciation.

### **Les classements**

Les classements seront disponibles sur notre site Internet, il n'y aura pas d'affichage sur le site pour éviter les regroupements.

### **9- Matériel, équipements et aménagements**

Toutes les personnes accréditées ne faisant pas partie de l'organisation, tels que les participants à l'épreuve, les partenaires et les prestataires, sont tenues de prévoir les consommables et équipements en quantité suffisante pour la durée de l'événement, notamment :

- Les masques
- Le gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour la durée de l'événement
- Les mouchoirs
- Le ravitaillement solide et liquide

Un stock de masques est néanmoins prévu pour :

- Distribution aux membres de l'organisation
- Vente à l'Accueil Général / Boutique Officielle pour les participants

### **10- La Matinale Le Maine Libre – Département de la Sarthe**

La Matinale Le Maine Libre – Département de la Sarthe » n'aura pas lieu cette année.

### **11- Protocoles spectateurs**

En cas de huis clos, les spectateurs (c'est-à-dire les personnes ne faisant pas partie d'une équipe ou de l'organisation) seront interdits sur le site.



En cas de jauge à respecter sur l'accueil des spectateurs, chaque personne fera l'objet d'un contrôle et d'un comptage à l'entrée et à la sortie par notre prestataire BPS.

La présentation d'un pass sanitaire valide sera demandée pour accéder au site.

La décision sera prise début août après concertation avec les services de la préfecture de la Sarthe.

- **OPTION 1 : Spectateurs « Payant »**
  - Limité à 400 accès paddock
  - Limité à 600 accès camping du Houx
  
- **OPTION 2 : Spectateurs « Gratuit »**
  - Selon échange avec la préfecture début août

Accès pour les spectateurs « Payant » des 24H Vélo :

- Bracelet d'accès à présenter + contrôle/comptage à l'entrée
- Zones accessibles :
  - Paddock et/ou Camping du Houx
  - Village
  - Zones spectateurs en bord de piste et tribunes
- Accès via l'entrée « Concurrent »

Accès pour les spectateurs « Gratuit » des 24H Vélo :

- Pas de bracelet d'accès, mais un contrôle/comptage à l'entrée
- Zones accessibles :
  - Village
  - Zones spectateurs en bord de piste et tribunes
- Accès via l'entrée « Nord » (ou « entrée du Musée »)
  - Stationnement zone « Dunlop extérieur » (cf plan Parking spectateur)



# ANNEXES



## PLAN DU CIRCUIT

(Disponible en août)